



Decision du juge des tutelles

Par **sflore**, le **16/03/2009** à **10:55**

bonjourrrrrvoilà j'ai un oncle qui est hospitalisé dans le 93 dans un service long séjour , c'est une personne qui a 92 ans . samedi j'ai reçu par lettre AR de l'hôpital la décision suivante en date du 9 mars qu'une tutelle avait été mise en place et que celle-ci était au sein de l'hôpital .
rrrrCe que je ne comprends pas , c'est que je n'ai même pas été mise au courant et que le juge des tutelles ne m'a pas demandé si je souhaitais être tutrice alors que je me suis toujours occupée de lui et sommes très proches l'un de l'autre .
rrrrDe plus mon oncle n'est même pas au courant de ce qui se passe . Est-ce vraiment normale de procéder de cette façon , et quel recours avons-nous .
rrrrmerci